

Compte-rendu Comité syndical du 24 octobre 2024

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 24 octobre 2024 (14h30)

Lieu : Maison de la baie d'Audierne (Tréguennec)

Participation : membres présents : 13 (P), membres représentés : 3 (R), voix délibératives : 16

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	STEPHAN Denis		Excusé
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille	P	
	TIT	MOREL Stéphane	R	
	TIT	BOURHIS Danielle		X
	TIT	GAIGNE Jean-Michel	P	
	SUP	BREN Jean-Marc		Excusé
	SUP	CANEVET Yves		X
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	P	
	TIT	GERBE Alain	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	R	
	TIT	CARIOU Jacques	P	
	SUP	LE GOFF Michèle		X
	SUP	LE COZ Hervé		Excusé
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit	R	X
	TIT	SERGENT Gilles		Excusé
	TIT	BUREL Bruno		Excusé
	SUP	KERLOCH Gurvan		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan		Excusé
	SUP	SAVINA Henri		X
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul	P	
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

Pouvoirs :

- MOREL Stéphane à JOUSSEAUME Éric
- YANNIC Jean-Bernard à BUREL Michel
- LAURIOU Benoit à KERISIT Yves

Personnes invitées :

- PICHERAL Thomas (OUESCO)

Ordre du jour :

- Information sur le 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Etude des scénarios d'organisation de la cellule technique du syndicat
- Adhésion au contrat de groupe du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère pour la mutuelle des agents
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Support de présentation
- Délibération n°1024 portant sur la création d'un poste non permanent de chargé de mission « captages prioritaires »
- Délibération n°1124 portant sur l'adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseume, Président de OUESCO :

- Souhaite la bienvenue à Denis Stephan nouveau délégué titulaire représentant de la CCPBS, suite à la démission de Gwénola Le Troadec.
- Procède à l'appel des membres et fait observer le quorum.
- Fait adopter le compte-rendu de la séance du 25 avril 2024.
- Présente l'ordre du jour de la réunion.

Le comité syndical désigne Philippe Stephan comme secrétaire de séance.

1 - AVANCEMENT DES OPERATIONS : SAGE, CONTRAT TERRITORIAL ET BREIZH BOCAGE

Thomas Picheral présente l'état d'avancement des opérations 2025. Sont entre autres évoqués :

- Le suivi des documents d'urbanisme (le SCoT Ouest-Cornouaille, le PLUiH du pays Bigouden, le PLU de Plouhinec) et des autres projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE (la réserve naturelle des dunes et paluds Bigoudènes, le schéma directeur d'assainissement des eaux usées du pays Bigouden sud, le plan climat air énergie territorial du Cap-Sizun, ...).
- La définition du tableau de bord « gestion quantitative » inter-SAGE et du protocole de suivi des assecs des cours d'eau.
- La restitution de deux études : l'étude INPEC portant sur l'interprétation et la traduction opérationnelle des notes de l'indice poisson estuaire pour la gestion des petits fleuves côtiers (Goyen, Odet, Laïta) et le suivi de l'azote à haute résolution spatiale en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.
- Définition du protocole de l'étude « pesticides » sur les bassins de Penmarch, la Torche et Tronoën.
- La réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques : la « phase 2 » de la renaturation du ruisseau de Saint Jean et la « phase 3 » de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé.
- La réalisation des premiers travaux de talutage en amont de la retenue du Moulin neuf.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Jean-Paul Cozien indique que les études inter-SAGE, comme l'étude INPEC ou le schéma de carénage, gagent de la capacité des structures porteuses de SAGE à travailler ensemble sur un certain nombre de thématiques. Jean-Paul Cozien évoque également la problématique commune de l'envasement des estuaires.*
2. *Jean-Louis Caradec rappelle que OUESCO a accompagné la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales des communes de Peumerit, Tréogat et Guiler sur Goyen et demande quel est l'état d'avancement de la réalisation de ces études prescrites par le SAGE.*
3. *Jean-Paul Cozien demande des précisions sur les moyens humains déployés par OUESCO sur la gestion des eaux pluviales.*
4. *Jean-Louis Buannic indique que la CCPBS mène une étude hydrologique et hydraulique sur le barrage du Moulin Neuf et sa zone avale.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral explique que OUESCO poursuit son travail d'animation auprès des communes. Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales vient d'être finalisé sur la commune de Plogoff et est en cours sur la commune de Pont-Croix. Fin 2025, le tableau de bord du SAGE intégrera une carte d'avancement de la mise en œuvre de la disposition n°15 du SAGE portant sur la mise en place d'outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.*
3. *Thomas Picheral explique que ce travail est intégré aux missions d'animation du SAGE. L'accompagnement se limite à une information auprès des municipalités ne disposant pas de schéma directeur et au suivi des études pour promouvoir le principe d'infiltration à la source. Thomas Picheral indique que la prise de compétence « eau pluviale » par les intercommunalités facilite la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales.*
4. *Christian Loussouarn souligne l'investissement du Sivalodet sur l'entretien des cours d'eau et explique que la doctrine de « non intervention » est contradictoire avec les enjeux de lutte contre les inondations. Thomas Picheral explique que les problématiques d'inondations et de sécheresses sont les deux faces d'une même pièce et résultent de la simplification des paysages et de l'accélération du circuit de l'eau.*

2 - INFORMATION SUR LE 12^{ième} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (AELB)

Thomas Picheral rappelle que le 11^{ième} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne prendra fin au 31 décembre 2024 et présente les grandes orientations et l'enveloppe financière du 12^{ième} programme d'intervention (2025-2030). Il est précisé que les fiches actions du nouveau programme d'intervention seront discutées en comité de bassin le 7 novembre 2024.

Thomas Picheral évoque un risque :

- de diminution des aides, en particulier pour l'animation du contrat territorial,
- de renforcement de la territorialisation des aides, en particulier pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses.

Éric Jousseau indique que le ruisseau de Penmarch pourrait ne plus être éligible aux aides de l'Agence de l'eau à compter de 2026 (fin du second contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille).

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Jean-Louis Buannic indique que le positionnement de l'Agence de l'eau (hausse des redevances et baisse des subventions) sera difficile à tenir face aux habitants.*
2. *Jean-Paul Cozien explique que le classement en bon état des masses d'eau n'est pas acquis et estime qu'il serait opportun de poursuivre le financement d'opérations sur ces territoires.*

3. *Jean-Paul Cozien s'inquiète également de l'arrêt programmé des aides à la mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs. En considération des enjeux de baignade et de production de coquillages les marges de progrès en matière de mise aux normes des ouvrages individuels sont importantes sur nos territoires côtiers.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral précise que le risque de diminution des aides n'est pas généralisé. L'enveloppe du 12^{ième} programme (2.43 milliards d'Euros) est en légère augmentation.
Jean Louis Buannic précise que le projet de réutilisation des eaux usées traitées portée par Vendée eau impacte fortement le budget de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.*

3- ORGANISATION DE LA CELLULE TECHNIQUE DU SYNDICAT

3.1 MOYENS HUMAINS

Thomas Picheral présente un estimatif des besoins pour répondre aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau, animer les plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et renforcer l'ambition de la stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille.

Il est rappelé que le plan « eau » gouvernemental définit un objectif de baisse des prélèvements de 10% à l'horizon 2030 et que la feuille de route de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille prévoit la réalisation d'une analyse préalable « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) pour collecter, analyser et mettre en forme les données locales et régionales existantes.

Pour l'année 2025, dans un contexte budgétaire contraint, Éric Jousseume propose :

- De créer un poste non permanent de chargé de mission « captages prioritaires » conformément aux plans de lutte contre les pollutions diffuses validés par le comité syndical en avril 2024.
- De réaliser l'analyse préalable HMUC au sein de la cellule actuelle d'animation du SAGE, avec l'appui d'un stagiaire sur une période de 5 à 6 mois.

Il est précisé que les actions à mettre en œuvre sur les estuaires devront être différées.

3.2 LOCAUX

Considérant le développement du syndicat, Éric Jousseume présente les travaux envisagés dans les locaux occupés par OUESCO au sein de la Maison de la baie d'Audiernne :

- Création d'un nouveau bureau partagé au rez-de-chaussée du bâtiment n°3.
- Agrandissement des bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment n°11.
- Création d'une salle d'archivage et d'un local technique dans le bâtiment n°14.
- Installation d'une baie de brassage et d'un réseau RJ45 pour déployer la fibre dans les bureaux et dans la salle de réunion.

Il est précisé que la répartition de la prise en charge des coûts des travaux sera discutée avec le Conservatoire du littoral (propriétaire) et la CCPBS (gestionnaire). La participation de OUESCO aux travaux est estimée à 20 000 €. L'avenant à la convention d'occupation des bâtiments induira une réévaluation du montant du loyer.

3.3 PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Thomas Picheral présente les orientations du programme d'actions 2025 et le plan prévisionnel de financement associé. Il est précisé que l'année sera marquée par la réalisation du tableau de bord du SAGE, la finalisation du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires, la réalisation d'une analyse préalable HMUC, l'animation des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les captages prioritaires, le lancement d'une étude « pesticides » sur les bassins de Penmarch, la Torche et Tronoën, le suivi des eaux souterraines sur le paramètre

nitrate, l'élaboration du troisième contrat territorial et la réalisation d'une campagne complète de travaux Breizh-Bocage. Pour la première fois la contribution de OUESCO pourrait être supérieure à l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Éric Jousseaume indique que :

- Dans un contexte d'augmentation des missions et de réduction des aides, les contributions vont augmenter de façon significative. A ce stade et dans l'attente de la régularisation des trop perçus 2024, la contribution de OUESCO est estimée à 250 000 €. Le montant des contributions des membres sera précisé à la clôture de l'exercice 2024 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.
- Compte tenu du délai de versement des aides financières « Breizh-Bocage », le syndicat fait face à un besoin supplémentaire de trésorerie. En application des recommandations de la Direction Générale des Finances Publiques, une demande d'ouverture de ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € est en cours auprès des banques.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Jean-Louis Caradec demande des précisions sur l'articulation entre le « plan carrière » conduit par le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre de projet « Finistère eau potable 2023 » et les études HMUC.*
2. *Éric Jousseaume explique que l'analyse préalable HMUC est nécessaire pour collecter et analyser les données disponibles. Éric Jousseaume invite également les structures porteuses de SAGE à engager une discussion sur l'opportunité d'une étude HMUC inter-SAGE.*
3. *Cyrille Le Cleach s'interroge sur la pertinence du maintien de OUESCO à la Maison de la baie d'Audierno.*
4. *Cyrille Le Cleach observe une forte augmentation des contributions depuis 2020.*
5. *Jean-Paul Cozien indique que l'EPAB se trouve dans une situation similaire de besoin de trésorerie et explique que les négociations avec les établissements bancaires sont difficiles.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral indique que l'étude HMUC est complémentaire à la démarche départementale. L'analyse HMUC est globale et intègre l'ensemble des usages et les besoins des milieux dans un contexte de crise climatique. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision permettant d'objectiver les arbitrages de la CLE et de guider la future révision du SAGE.*
Jean-Paul Cozien décrit le fonctionnement associé au stockage d'eau dans la carrière de Kerrous. L'eau pompée dans l'Odet est stockée dans la carrière (1,2 million de m³) et est transférée dans le Steir en aval de la prise d'eau de Troheir pour soutenir l'étiage. Il est précisé que malgré la profondeur de l'ancienne carrière le réservoir est sensible à l'eutrophisation.
2. *Jean-Paul Cozien partage la nécessité de travailler ensemble sur le sujet de la gestion quantitative de l'eau.*
3. *Éric Jousseaume explique avoir étudié la possibilité d'un déménagement, concomitant avec le SIOCA, dans les locaux de la CCPBS situés rue Charles le Bastard à Pont-l'Abbé. Il est précisé qu'après consultation des vice-Présidents, en considération du positionnement géographique et du loyer des locaux, le choix s'est porté vers un maintien de OUESCO à la Maison de la baie d'Audierno.*
4. *Thomas Picheral précise que l'augmentation des contributions est corrélée à une augmentation des missions du syndicat se traduisant par un élargissement de la cellule technique et la réalisation de travaux d'aménagement des bassins versants.*

A l'unanimité, le comité syndical adopte la création d'un poste non permanent de chargé de mission « captages prioritaires » à compter du 1^{er} janvier 2025.

4 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU FINISTERE

Éric Jousseaume rappelle que la mise en place d'une protection sociale complémentaire santé au profit des agents sera rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. OUESCO participe aujourd'hui à hauteur de 20 €/mois, (30 €/mois à partir de 2025) pour les agents adhérant à une mutuelle labellisée, mais ne propose pas de mutuelle de groupe.

Éric Jousseaume propose d'adhérer à la mutuelle de groupe négociée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère avec la mutuelle nationale territoriale (MNT), à partir du 1^{er} janvier 2025.

A l'unanimité, le comité syndical décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la convention de participation conclue, pour le risque « santé » par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère en maintenant le niveau de participation financière accordée aux agents titulaires et agents contractuels de droit public et de droit privé.

5- QUESTIONS DIVERSES

5.1 PRELEVEMENT D'EAU DANS L'ETANG DE SAINT-VIO (TREGUENNEC)

Éric Jousseaume porte à la connaissance du comité syndical l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2024 rendant redevable l'EARL Kaandorp d'une astreinte financière journalière de 250 €. Cette astreinte prend effet à la date de notification de l'arrêté et court jusqu'au dépôt d'un dossier de déclaration complet et régulier de demande de prélèvement d'eau et peut être suspendue si la totalité du matériel de pompage et du réseau d'irrigation présents sur le terrain du Conservatoire du littoral est démontée et évacuée.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Emile Bonizec demande comment en sommes-nous arrivés à cette situation.*
2. *Michel Burel indique que l'EARL Kaandorp a sollicité les communautés de communes du Pays Bigouden pour conduire une réflexion sur la réutilisation des eaux traitées par les stations d'épuration.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral explique que le dossier est vieux de 10 ans. L'impact du pompage de Saint-Vio sur la zone humide de Loch Ar Stang est identifié depuis 2013 (étude hydro-écologique menée par le Conservatoire du littoral). En 2022, dans le contexte de sécheresse, OUESCO a fait observer les niveaux d'eau exceptionnellement bas dans l'étang à l'occasion d'un groupe de travail « milieux-espèces » Natura 2000. S'en est suivi un arrêté préfectoral de mise en demeure de l'EARL Kaandorp de régulariser son pompage.*

5.2 EROSION LITTORAL

Philippe Stephan demande si le suivi du recul du trait de côte fait partie des compétences de OUESCO.

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseaume indique que OUESCO dispose de la compétence « gestion des milieux aquatiques » (GEMA) sur l'ensemble du bassin de l'Ouest-Cornouaille à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en espaces naturels sensibles mais que la compétence « prévention des inondations » (PI) n'a pas été transférée au syndicat.
Thomas Picheral ajoute que le SAGE Ouest-Cornouaille identifie l'érosion littoral comme un enjeu réel mais où la plus-value du SAGE est limitée.*

M. le Président lève la séance à 16h30.

Éric Jousseume
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

